

# Pour que le numérique s'adapte à l'humain et non l'inverse

## Formation-Ateliers « Parlement Humain du Numérique »

« Nous sommes le Comité humain du numérique et nous avons écrit des lois à partir de nos vécus : il est temps de réglementer le numérique ! Nous tous, nous toutes, nous sommes des député-e-s, des expert-e-s, des Ministres, des Professeur-es, des Rois et des Reines de la vie et de la survie. Nous prenons nos responsabilités pour réagir à l'urgence : **Il faut que le numérique s'adapte à l'humain et non l'inverse.** »



Aujourd'hui, de nombreux collectifs, travailleur-euses, citoyen-ne-s et politiques sonnent l'alarme face à la numérisation de nos vies. C'est le moment de s'unir pour imaginer ensemble une nouvelle réglementation du numérique.

Partons de nos vécus pour construire collectivement des chartes d'utilisation du numérique. Des chartes qui ont du sens et protègent l'accès à nos droits : dans nos associations, nos administrations, nos services de soins, nos travaux ...

## Contenu de la formation, qu'allons-nous faire ?

Bienvenue dans cette formation pour créer un « Parlement Humain du Numérique ». Cette formation est conçue comme un parcours collectif autour du Code du numérique, un outil qui favorise le débat et la rencontre et peut inspirer des actions ou mobilisations citoyennes. L'objectif est de partager et d'expérimenter des méthodes de travail développées au cours de quatre années d'initiatives, afin que chaque participant-e puisse animer et structurer un Parlement humain dans son propre groupe ou son propre quartier.

La formation se déroulera en trois journées d'ateliers, espacées entre décembre et mars pour permettre aux participant-es de tester et d'intégrer les méthodes avec leur groupe respectif. Les dates sont : **le jeudi 12 décembre 2024, le jeudi 6 février (à confirmer) 2025, et le jeudi 13 mars 2025 (à confirmer), de 10h à 18h à Bruxelles**

Au fil de la formation, nous aborderons toutes les étapes nécessaires à la création d'un Parlement humain du Numérique : de la sélection d'un thème, la collecte de témoignages, la rédaction de lois, jusqu'à l'organisation d'un Parlement humain où ces lois seront discutées et votées. Une fois ces étapes franchies, les participant-es auront la possibilité de diffuser les lois créées et/ou d'envisager des actions concrètes dans leur environnement.

Ce programme est destiné aux professionnel·les, collectifs et groupes de bénéficiaires (groupes d'alphabétisation, maisons de quartier, collectifs divers...). Nous accueillons un binôme de chaque groupe, qui endossera le rôle d'ambassadeur·ice et partagera, entre chaque session, les méthodes avec son groupe d'origine. En plus des trois journées de formation, une permanence sera assurée chaque jeudi après-midi jusqu'à la fin du programme, permettant des échanges, des réponses aux questions et des aides techniques pour la création de supports (affiches, flyers, visuels, site internet etc.).



# Programme des journées

## 1<sup>ère</sup> Journée

jeudi 12 décembre (10h à 18h)

### Introduction et définition des projets

- ➔ Présentation du projet et du Code du numérique.
- ➔ Objectifs de la formation et méthodologie.
- ➔ Intervention du Comité humain de la Louvière et d'Anne Löwenthal (l'ARC) sur leur expérience.
- ➔ Premières activités pour les groupes : réflexion sur des thèmes potentiels et choix des personnes à consulter pour des témoignages.

## 2<sup>ème</sup> Journée

jeudi à 13 février

### Passer de l'expérience à l'écriture des lois

- ➔ Partage des expériences des groupes et retours collectifs.
- ➔ Introduction à l'organisation d'un Parlement humain et analyse des moyens nécessaires.

## 3<sup>ème</sup> Journée

jeudi 20 février (10h à 18h), Université de Namur

### Diffusion et actions futures

Cette journée de formation s'organisera en collaboration avec Elise Degrave, professeur à la faculté de droit de l'Université de Namur.

- ➔ Approche pratique pour transformer les témoignages en propositions de lois, avec ou sans recours aux lois du Code du numérique.
- ➔ Exercice collectif de rédaction à partir des témoignages.
- ➔ Intervention d'Elise Degrave (professeure et chercheuse à l'UNAMUR) en droit sur le numérique et les aspects juridiques et collaboration avec ses étudiant·es.

## 4<sup>ème</sup> Journée

jeudi 13 mars (10h à 18h)

- ➔ Formation à la diffusion des lois
- ➔ Brainstorming pour des actions communes et potentiels partenariats. (Recommandations collectives aux administrations, interpellation communale, proposition d'une charte)
- ➔ Intervention (à déterminer en fonction des besoins) sur la communication : création d'une page web, prise de parole en public, etc.

**Clôture festive : date et lieu à déterminer**

**Le Code du Numérique** est un texte de lois citoyen et autoproclamé, élaboré depuis 2021 par des centaines de personnes de tous horizons. Ce livre rassemble plus de 3 années d'actions et de rencontres à Bruxelles et en Wallonie: rencontres avec des citoyen-nes, chercheur-euses en droit, politiques, discussions intimes, ateliers, créations de décors en carton, repas partagés, manifestations, ... La partie centrale inclut 2 chapitres, portant sur l'accès au droit et sur la santé mentale et physique. Ce texte rassemble des témoignages au dépars de nos vécus et de nos souffrances et propose 8 lois fondamentales.

Ces lois visent à repenser la place du numérique dans nos vies et de la penser à partir du vivant – et non à partir d'enjeux techniques, philosophiques ou financiers. Enfin ces lois collectives n'ont pas pour but d'imposer une réglementation, mais d'ouvrir le débat. Ce Code est un outil pour inspirer des discussions et des actions dans les quartiers, les écoles et les institutions.



**Le Parlement Humain du Numérique** est une séance publique et participative où chacun-e peut jouer un rôle symbolique – Roi, Reine, expert-e, député-e – pour contribuer à l'écriture et au vote des lois. Encadré par des rapporteur-euses et un-e secrétaire, ce moment se veut à la fois sérieux et loufoque, où toutes les idées sont bienvenues.

Les propositions de lois sont présentées par les expert-es (nous sommes toutes expert-es de notre vécu du numérique), qui exposent les enjeux aux député-es. Les modifications sont débattues en direct, puis l'assemblée vote chaque proposition à la majorité, donnant naissance à une première version des lois inclusives, inspirées des réalités de la vie quotidienne.



## Les formateur·ices

Le Comité Humain du Numérique qui est composé d'une urbaniste, un militant, des travailleuses sociales, un pensionné, des artistes... Il y aura différentes invité·es, telles que le Comité de La Louvière initié par Anne Löwenthal de l'ARC asbl ou Elise Degrave, professeure et chercheuse en droit du numérique, mais aussi d'autres en fonction de nos rencontres et envies.

---

Pour toutes informations complémentaires :

- ➔ <https://codedunumerique.be/bienvenue-2/>
- ➔ ou envoyez-nous un mail à [comite@codedunumerique.be](mailto:comite@codedunumerique.be)
- ➔ ou par téléphone au 0484/68.41.60